



GESTION DES DÉCHETS

RAMASSAGE

Les ordures ménagères (**poubelle noire**) sont ramassées tous les **mardis matin**.

Les ordures à recycler (**poubelle jaune**) sont ramassées les **vendredis matin des semaines impaires**.

Les verts (**poubelle verte**) sont retirées les **vendredi après-midi d'avril à fin novembre**.

Un problème : Poubelle non-collectée ? Poubelle cassée ? Laissez votre poubelle sur le trottoir et appelez le **01 64 20 52 22**

Un doute sur le tri ? Adapter le déchet à la bonne poubelle ? Téléchargez l'appli **Guide de tri**

COLLECTE DU VERRE

Les bornes à verre sont situées à Changis à côté de l'entrée du cimetière, rue de la Ducharme.

Attention ! Les bornes à verres ne sont pas des poubelles, seul le verre doit y être déposé et les bouteilles doivent être débouchonnées.

LES ENCOMBRANTS

Ils sont enlevés sur demande au 0 801 902 477 ou par mail encombrants@coved.fr ou sur le site encombrants-covaltri77.com.

LES DÉCHÈTERIES

Le SMITOM du Nord Seine et Marne dispose aujourd'hui d'un réseau de 10 déchèteries, toutes accessibles aux usagers résidant sur son territoire.

Pour trouver une déchèterie : [cliquez ici](#)

Pour connaître les jours d'ouverture des déchèteries: [cliquez ici](#)

Déchèterie les plus proche de Changis :

[Ocquerre Lizy-sur-Ourcq](#)

– [Meaux](#) (déchèterie acceptant les DDS, Dechets Diffus Spéciaux)

Pour connaître les conditions d'accès et demander sa carte nécessaire pour pouvoir avoir accès aux déchèterie du Smitom [cliquez ici](#)

CONDITIONS D'ACCÈS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2014

- – Demeurer dans l'une des 184 communes dont le SMITOM traite les déchets.
- – Présenter la carte d'accès, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- – Accès limité aux véhicules de tourisme inférieurs à 3,5 tonnes
- – Les particuliers sont autorisés à déposer au maximum 4m³ de déchets par jour, avec un maximum de 0.5m³ de Déchets Diffus Spéciaux (D.D.S. :uniquement dans les déchèteries prévues à cet effet)
- – Les apports d'huile sont limités à 20 litres par mois
- – Un quota annuel de 18 m³ gratuits de dépôt de déchets par foyer est autorisé. Si votre quota est atteint vous pourrez continuer à déposer vos déchets en vous acquittant d'un droit de dépôt en fonction de la nature des déchets déposés, sous formes de bons d'accès en déchèterie.

ENVIRONNEMENT

Changis possède un environnement privilégié avec ces bords de Marne.

Faisons donc tous que cet endroit reste propre !

MAIRIE DE CHANGIS-SUR-MARNE

Place du Docteur Cruchaudeau
77660 CHANGIS-SUR-MARNE

01.64.35.90.74

Nous contacter

